



Plan de lutte contre les
Discriminations
SAINT-PRIEST ▶

La discrimination à l'école, de quoi parle-t'on ?

Un groupe de réflexion sur les discriminations
dans le RRS Colette
en lien avec

le Plan de Lutte contre les Discriminations de Saint-Priest

Fabienne Morand-Morel, principale du Collège Colette – Stéphane Kus, coordonnateur du RRS Colette
Olivier Pipard, chef de projet DSU et pilote du Plan de Lutte contre les Discriminations de Saint-Priest

*lundi 3 octobre - De l'(in)égalité de traitement dans les pratiques éducatives ?
Centre Alain Savary, Institut Français de l'Education*



Introduction

Fabienne Morand-Morel



Historique

Stéphane Kus

*D'un questionnaire sur les publics à un
questionnement sur les pratiques
professionnelles...*

Questions de départ

(2 situations)

- enfant fratrie d'o. toujours
→ pb de langue
- enfants en diff. / l'gue française
- pb de langue ≠ pb d'apprentissage
ms ? d'autantisation symbolique ?
d'insertion ds un réseau relationnel
"large", d'enjeux affectifs ds la l'gue
→ ne pousse > au 1^{er} cours de français
→ pédagogie du retour
(cf projet de N. Déchaux intraculturel
libi) transculturel ali bi)
→ Déconnexion langue « maternelle de la l'gue
maternelle
→ Les cours de français ms st par la bonne resp.
→ Discours de l'école Δ par rapport à la l'gue mat.
→ l'gue maternelle, patrimoine de culture qui
a sa place à l'école.
- langue → pp. l'g. en 2^e forme: parents
fratrie mult. à l'école → réponse / être social
- investissement / implication ds l'étab
annage extrafamilial par la famille
- abusifisme
- la famille Kirches (haus)
- la pan halal-manger à la cantine,
soit. (Circulation / licite)

Qui?

(autres d'exp. ds les stages 2008
« l'exp. de la « qui? » »)

- ?) Naï, émergente, je fais
qui, je ds qui?
- ?) Qu'est-ce que vit la famille
l'enfant?
- ?) Connaissance de cultures
(codes, fc...)
(≠ ce d'imagination? Ds le projet
ds la culture...)
« pas de stigmatiser, pr reconnaissance »
⇒ Rangue / implicite
Qu'est-ce qui est
spécif. pas.
Qu'est-ce qui est
général?
est-ce lié à l'école
de pp?

• Les écoles qui se posent la q^e de la
div. culture / école prol. de culture
grande isolation ne pose de la div. cult.
à la div. cult. est effective.

- ?) Question du fait religieux: quel porteur
de enseignement?
- ?) Est-ce qu'il faudrait poser "proqui?"
place à la part mult. relig. / place au religi

Etyms
601

- Comment on connaît mieux?
- Co^t an valait mieux?
- Co^b an n'agit pas à partir des
schemas, mais à partir de la
connaissance. (ex: le concours
d'los sagesse
chinois)
- Associer les
familles concernées
de cette part. de cult.

- L'absence de l'universalité perdue par
l'absoluité à l'universalité perdue par
la contest.
- 3 objets de W:
1) Langue
2) implicite parents / parents de l'enfant
3) religion - nationalité - identité ...
- langues - ethnies

culture b. pp

(?) partir de préoccupat^{ns}
éducatives (ou) pr regarder co^t au pos la q^e
de la div. cult. et co^b au intègre cette réalité / reporter de la
constitut^{ns} des réponses?



Le point de départ :

- un questionnement des directeurs d'école par rapport à la difficulté de travailler avec les familles d'origine turque
- Une volonté de mieux connaître cette population pour trouver le moyen de les amener un être plus en relation avec l'école
- Un historique local de travail des écoles autour de l'interculturalité

Une proposition de l'ACSé :

- Avant de travailler sur la connaissance des publics, mettre en place une formation sur les discriminations
- Un important travail de réflexion entre les RRS et les agents DSU pour passer d'un questionnaire autour de la diversité à un questionnaire sur les discriminations

Un choix des comités exécutifs des 2 RRS :

- Ouvrir les 4 jours de stage des RRS sur la différenciation pédagogique par une journée de sensibilisation sur les discriminations
- Dans le même temps le comité exécutif du RRS Colette choisit d'inscrire la lutte contre les discriminations comme un objectif prioritaire du contrat de réussite 2008-2012 :
« permettre aux élèves de surmonter les discriminations dont ils sont victimes »

En 2008, 70 enseignants des 2 RRS suivent une journée de sensibilisation à la problématique des discriminations avec Fabrice Dhume

- *Sur le RRS Gérard Philipe, cette journée n'aboutit pas à une suite*
- *Sur le RRS Colette, le choix est fait de poursuivre le travail en constituant un groupe de réflexion sur les discriminations*

Les objectifs du contrat de réussite sont reformulés

- **Objectif** : *mettre en place une réflexion de tous les professionnels sur les processus discriminatoires à l'école*
- **Indicateur** : *Connaissance par les professionnels du droit anti-discriminatoire et des processus de la discrimination systémique à l'école*
- **Actions à mettre en œuvre** : *Formation des acteurs du RRS à la lutte contre les discriminations, constitution d'un groupe de réflexion et de veille en lien avec le plan de lutte local contre les discriminations*

Le groupe de réflexion du RRS Colette

- *Il s'est réuni 6 fois depuis 3 ans*
- *Il a rassemblé une 15 de personnes de différentes catégories : Principale, CPE, Assistante Sociale, enseignants, directeurs, assistant d'éducation, conseillères pédagogiques, coordonnateur*
- *Il a essayé de mettre à jour tous les processus qui pouvaient aboutir à de la discrimination à l'école*
- *L'aboutissement a été la production d'une synthèse en juin 2011 qui sera partagé avec tous les professionnels du RRS lors d'une Assemblée au mois de janvier 2012*



Synthèse de 3 années de Réflexion

Stéphane Kus

*Une école en tension entre
l'Égalité affichée dans ses Principes
et l'inégalité de traitement qui s'inscrit dans
son fonctionnement réel.*

Les vecteurs de la discrimination à l'école

Les professionnels de l'école

Des pratiques **potentiellement** discriminantes :

- Différenciation de l'enseignement
- Jugement ou évaluation d'un enfant, sanctions des comportements
- organisation des groupes
- décisions des passages, des redoublements, de l'orientation
- interaction avec les parents

Une illustration : la relation d'aide aux élèves considérés comme en difficulté

Une étude récente de Marceline Laparra (université de Metz):
Observation pendant 2 ans auprès de classes de grande section de maternelle et de CP

Des enseignants chevronnés n'apprennent pas certaines choses aux élèves qu'ils considèrent comme étant «en difficulté» alors qu'ils l'apprennent aux autres, et cela de manière complètement inconsciente.

Phénomène problématique en soi, mais il devient discriminatoire quand les travaux de recherche montrent que ces enseignants ont mis ces élèves dans la catégorie « en difficulté » en fonction non pas de leurs capacités réelles mais en fonction de préjugés ethno-raciaux et sexués. Il y aurait donc discrimination inconsciente dans l'accès donné aux apprentissages dans le but, louable, d'aider les plus en difficulté !

Les vecteurs de la discrimination à l'école

Le fonctionnement du système éducatif

Les professionnels de l'école ne sont les seuls responsables : ils agissent au sein d'un système scolaire dont le fonctionnement est foncièrement discriminatoire et qui ne les a pas formés à reconnaître et à lutter contre les discriminations dans leurs pratiques professionnelles.

Les vecteurs de la discrimination à l'école

Le fonctionnement du système éducatif

Il est discriminant par un double mécanisme :

- exclusion progressive des groupes minoritaires vers les filières les moins valorisées
- sélection progressive des groupes dominants dans les filières d'excellence



Quelques éléments systémiques qui favorisent la discrimination :

- Une ségrégation spatiale de l'habitat qui se traduit par une ségrégation spatiale scolaire
- Une mise en concurrence entre les établissements qui les poussent à créer une ségrégation dans la constitution des classes

- 
- Un mode de recrutement et d'affectation des enseignants dont le critère principal est l'ancienneté
 - Les lacunes de la formation initiale des enseignants
 - Une externalisation du travail personnel par le biais des devoirs à la maison qui favorise les élèves des familles les plus à même de les accompagner et/ou de financer un accompagnement par un tiers

- 
- Une pédagogie « invisible »
 - Un système d'évaluation qui sanctionne l'échec et renvoie à l'élève la responsabilité de cet échec
 - Un mécanisme d'orientation qui fait de l'école un vaste système de tri social

Quelles pistes pour agir ?

Passer d'un mode de diagnostic centré sur les publics à un diagnostic centré sur les pratiques professionnelles et institutionnelles

Utiliser les moyens de formations pour transformer les pratiques discriminantes en se donnant le temps nécessaire



Quels effets dans le travail du RRS

Stéphane Kus

De l'injonction à la formation/recherche participative

- *Une action formation recherche autour de la conscience des apprentissages (pour lutter contre la pédagogie invisible, mettre en place des médiations cognitives dans la pratique d'enseignement) qui entre dans sa 4^{ème} année*
- *Une formation-recherche autour du travail personnel des élèves et des devoirs à la maison qui déborde du cadre des RRS pour concerner tous les enseignants de Saint-Priest depuis 2 ans*
- *Une formation au Collège Colette sur les pratiques d'évaluations*
- *Des expérimentations sur les modes de relation avec les familles*

Si les dispositifs de l'Education Prioritaire ont pour objectif la réduction des écarts de réussite entre les élèves, ne retrouveraient-ils pas un sens en mettant au service de la lutte contre les discriminations à l'école les moyens dont ils disposent, en se fixant pour priorité la transformation des pratiques ordinaires plutôt qu'en multipliant les dispositifs périphériques ?



Le Plan de Lutte contre les Discriminations de la ville de Saint-Priest et le volet Education

Olivier Pipard

1// Historique

- Une réflexion locale qui "croise" **l'expérimentation** DIV de 2001 sur les "plans de lutte contre les discriminations raciales à l'embauche"
- **Diagnostic** en 2004
- **Formation-recherche-action** en 2005 pour un groupe de 10 professionnels
- Calibrage et **lancement** du Plan de Lutte contre les Discriminations de la ville de Saint-Priest en 2006

2// Les principes

- La lutte contre les discriminations est **collective** car les mécanismes à l'œuvre sont **coproduits**.
- Aucun service ou aucune activité n'est **préservé** de cette question.
- La discrimination n'est pas le problème des "publics" de l'action, mais le problème des **pratiques des acteurs publics et privés**, et celui du **fonctionnement des institutions**.
- Agir contre les discriminations suppose de **reconnaître** leur existence, de les **identifier**, d'en **comprendre** les mécanismes.

2// Les principes

- Le plan de Saint-Priest doit donc :
 - S'adosser au Droit,
 - Agir sur les pratiques,
 - S'inscrire dans une logique coopérative,
 - Générer de l'intelligence collective,
 - Responsabiliser les acteurs,
 - Déployer une approche intégrée,
 - Avoir un impact normatif.

**Le plan de lutte n'est pas une action ponctuelle
mais un processus de travail**

3// L'organisation du Plan

- **4 axes forts :**
 - Le **réseau** : agir simultanément à des échelles différentes, soutenir les professionnels, ...
 - Les **outils** : analyse de la pratique, procédures, coordination...
 - La **formation** : outil majeur de sensibilisation et consolidation,
 - L'**évaluation** et la **communication** : rendre visible les processus pour mieux agir sur eux.

Le Plan doit rendre possible mais ne doit pas faire à la place des acteurs

3// L'organisation du Plan

- La reconnaissance des actions et des acteurs engagés passe par leur participation au **comité de pilotage**, et donc à leur implication dans les décisions,
- Dimension **interinstitutionnelle** qui permet d'agir à la fois sur le technique et le politique (doctrine de la Lutte contre les Discriminations).
- Un enjeu important : la diffusion de la norme anti-discriminatoire au sein des structures concernées.

La Charte d'engagement du Plan

3// L'organisation du Plan

- Un **Comité de pilotage** interinstitutionnel et des volets thématiques
 - **Cellule de veille** : analyse de cas, stratégies de traitement, observatoire, numéro libre appel...
 - **Groupe Logement** : réalisation d'un guide, analyse de cas et stratégie collective...
 - **Club RH** : processus de recrutement, gestion de la diversité,...
 - Et le... Volet **Education**.

Un pilote pour chaque thématique

4// Le volet Education du Plan

- Une approche progressive basée sur :
 - Le niveau de sensibilisation des professionnels et de l'institution [**> Intérêt**]
 - La capacité d'implication des acteurs et de l'institution [**> Autorisation**]
 - Le lien en continu avec le Plan [**> Consolidation**]
 - L'articulation avec le "Droit Commun" de la ville de Saint-Priest [**> Pérennisation ?**]

4// Le volet Education du Plan

- L'intérêt du Plan de lutte :
 - **Soutien** politique et technique,
 - **Professionalisation** : Acculturation aux concepts, outils, autres professionnels, ...
 - **Effet réseau** : interconnexion, décloisonnement, ouverture, sens collectif,
 - **Effet levier** : Accès aux échelles intercommunales et régionales,...

4// Le volet Education du Plan

- Objectifs :
 - Inscrire la démarche dans le droit commun de la ville (Ateliers de l'éducation)
 - Contribution collective,
 - Participation des contributeurs aux ateliers,
 - Elargir le cadre d'intervention à la communauté éducative :
 - EN (tous les personnels),
 - Acteurs socio-culturels,
 - Parents,...

En guise de conclusion...

Prendre en compte la discrimination, en se questionnant collectivement sur les pratiques susceptibles d'être discriminante, c'est donc retrouver du pouvoir d'agir et du sens à sa pratique professionnelle.

Chaque niveau de l'institution scolaire peut mettre en œuvre cette réflexion collective à condition d'accepter de passer du principe d'« égalité des chances » affichée à la réflexion sur les conditions qui permettraient une égalité réelle dans le système scolaire, d'accepter de passer d'une logique des publics, à qui l'on renvoie les causes et la responsabilité des échecs, à une logique des institutions qui se questionnent sur ce qui dans leur fonctionnement est un frein à la réussite de tous.

Chaque acteur (institutions, collectivités territoriales, dispositifs de la politique de la Ville, associations...), dans le champ éducatif, comme dans d'autres domaines peut faire en sorte, en partant de la réflexion sur les pratiques discriminatoires, que peu à peu le droit commun soit accessible à tous.